



Rapporteur : M. MARTIN

N° CP_2025_0227

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Adhésions 2025

Le 22 avril 2025 à 14h18, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. DELAUNAY), M. PICHOT (pas de pouvoir donné), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. LE MOAL), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEOUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h52.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Pour l'année 2025, il est proposé que le Département d'Ille-et-Vilaine adhère aux organismes dont la liste figure en annexe.

Ces adhésions représentent un montant total de 174 012,60 euros, se répartissant comme suit :

Pôles	Nombre d'adhésions en 2025	Montant 2025 en euros
Dynamiques territoriales	12	18 191,00
Construction et logistique	4	18 300,00
Délégation générale à la transformation	9	44 686,00
Direction générale des services	7	28 091,00
Egalité éducation citoyenneté	13	7 740,00
Solidarité humaine	4	9 630,00
Territoires et services de proximité	1	6 000,00
Ressources	7	8 197,00
Transversal - Adhésion Réseau Ideal	1	33 177,60

Les crédits sont prévus au BP 2025 sur l'article budgétaire 6281.

Décide :

- d'autoriser les adhésions pour l'année 2025 dont la liste est jointe en annexe ;
- de procéder au paiement de ces adhésions pour un montant total de 174 012,60 euros.

Vote :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 20

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
25 avril 2025
ID: CP_2025_0227

Pour extrait conforme